



N U M E R O

16

L'ABLUTIEN



POTHELET

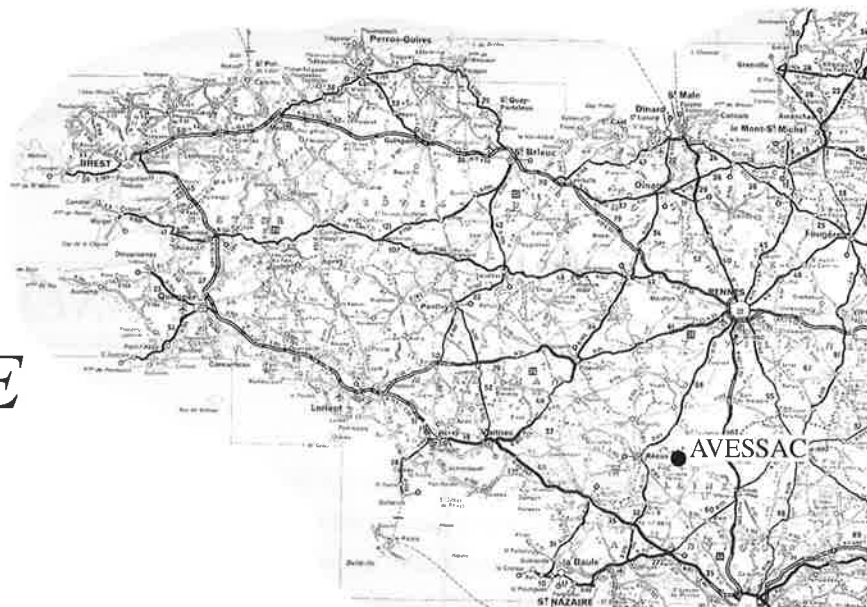


- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- DEMOLITION
- TRAVAUX VITICOLES

03 26 54 02 88

28, Rue Léon BOURGEOIS
51530 PIERRY

Le Mot, Les Vœux du MAIRE



A

l'instant où j'écris ce mot, la commune se remet lentement des effets de la tempête du 26 décembre. L'année 1999 restera marquée par ce sinistre qui a démontré, au-delà de ses conséquences matérielles, économiques et écologiques, la solidarité du village. Mentionnons également le dévouement et l'efficacité des sapeurs-pompiers ablutiens qui ont permis en priorité, de maintenir la sécurité des personnes.

Avant de parler de l'an 2000, évoquons les faits communaux de 1999.

Au printemps, chaque foyer a reçu la visite d'un agent recenseur. Quelques mois plus tard le résultat est paru : Saint-Martin d'Ablois comptait 1444 habitants (1439 au recensement de 1990). Il faut donc constater que cette stabilité reste fragile. Aussi, afin de maintenir l'équilibre de la vie communale et notamment le maintien des services actuels, municipaux et privés, le Conseil Municipal a accepté trois projets de construction de **petits** lotissements.

Puis quelques semaines après la fin du recensement, une rumeur qui circulait depuis quelques temps est devenue réalité : la laiterie fermait définitivement ses portes. Le village perdait son activité principale. Malgré l'aide et le soutien apportés par la commune, la recherche du profit maximal l'emportait. Les conséquences sociales et financières seront encore perçues pendant de nombreuses années.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la construction scolaire et à l'extension du cimetière ont dû être reportés suite au différé des accords de subvention. Quant à la rénovation de l'éclairage public dans la traversée du village, elle n'a pu être effectuée en raison de la situation administrative et financière du Syndicat d'Électrification.

En l'an 2000, vos élus vont donc suivre essentiellement les trois dossiers précités. Suite à la délibération prise le 28 décembre dernier, il faut noter que la construction du groupe scolaire primaire **peut** devenir intercommunale. Mais 2000 sera aussi l'année de réflexion et peut-être de décision du mode de tri sélectif concernant certains déchets ménagers : apport volontaire et ramassage ou apport volontaire et ramassage ? Une campagne de communication débutera au cours de l'année et je vous invite tous à y être attentifs puisqu'au-delà du respect des textes réglementaires et de l'enjeu écologique, il faut souligner que les conséquences financières ne sont pas à négliger. L'adhésion de chaque foyer aura une influence significative sur certaines dépenses qui peuvent être maîtrisées du seul fait de notre comportement.

Je terminerai ce mot par la dernière décision prise en 1999 : le projet de jumelage entre notre commune et celle d'Avessac (Loire Atlantique). Ledit projet permettra aux écoliers mais aussi aux associations, Ablutiennes et Ablutiens qui le souhaiteront, de communiquer, d'échanger et de connaître une autre culture.

Pour vous exprimer mes vœux je reprendrais la conclusion de l'ultime message aux maires, rédigé par notre préfet disparu en décembre : « Je vous adresse mes vœux pour l'année qui s'ouvre, en souhaitant qu'après l'année de l'éclipse, la lumière y soit encore plus belle pour chacune et chacun de nos concitoyens ».

J. BARROIS

COMPTE ADMINISTRATIF 1998

Compte de résultats, par opposition au budget primitif et supplémentaire, le compte administratif fait apparaître les dépenses et les recettes réelles enregistrées du 1er Janvier au 31 Décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général (<i>Ordures ménagères 319 770 F, éclairage public et bâtiments 196 503 F, entretien voirie et réseaux 128 648 F, entretien bâtiments 90 149 F, etc...</i>)	1 293 730, 18 F
- Charges de Personnel et frais assimilés (<i>salaires 755 829 F, cotisations 243 747 F etc...</i>)	1 009 576,73 F
- Autres charges de gestion courante (<i>contributions aux divers syndicats : 207 162 F, aide sociale versée au Département 192 489 F, etc...</i>)	761 974, 73 F
- Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>)	187 941, 76 F
- Charges exceptionnelles (<i>différences sur réalisations positives de transfert en investissement</i>)	3 600, 00 F
	<hr/> 3 256 823, 40 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	178 005, 71 F
- Travaux en régie (<i>Travaux d'investissement exécutés par le personnel communal</i>)	39 924, 96 F
- Impôts et Taxes	2 626 928, 00 F
- Dotations, participations	1 450 507, 00 F
- Autres produits de gestion courante (<i>location immeubles</i>)	63 863, 39 F
- Atténuation de charges (<i>contrats C.E.S., C.E.C, etc...</i>)	93 751, 49 F
- Produits financiers	205, 77 F
- Produits exceptionnels (<i>Vente de terrain la Foulerie</i>)	112 736, 80 F
- Indemnité de sinistre	11 421, 00 F
- Excédent antérieur reporté	162 032, 73 F
	<hr/> 4 739 376, 85 F

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Immobilisations corporelles (<i>Véhicule de Pompiers, Matériel Voirie, salle Paroissiale, etc...</i>)	258 109, 96 F
- Immobilisations en cours (<i>Travaux Voirie rue Violaine, etc...</i>)	758 206, 16 F
- Remboursement d'emprunts	486 588, 79 F
- Solde d'exécution	1 192 411, 13 F
	<hr/> 2 695 316, 04 F

RECETTES :

2 695 316, 04 F

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 1999

L'établissement du budget primitif est l'acte essentiel de chaque année. Définir, puis arrêter le "souhaitable" et le "possible", telle est la difficulté du choix. Le Conseil Municipal, par son vote, exprime donc l'orientation des actions prioritaires à mettre en place.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général <i>(Ordures ménagères 320 000 F, éclairage public et bâtiments 210 000 F etc...)</i>	1 673 899, 00 F
- Charges de Personnel et frais assimilés	1 072 948, 00 F
- Autres charges de gestion courante <i>(Aide sociale versée au Département 181 054 F, aux Syndicats 170 960 F)</i>	752 944, 00 F
- Charges financières <i>(Intérêts des emprunts)</i>	150 846, 00 F
- Charges exceptionnelles	5 300, 00 F
- Virement à la section d'investissement	715 703, 00 F
	4 371 640, 00 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	183 920, 00 F
- Impôts et taxes	2 592 865, 00 F
- Dotations, participations	1 414 855, 00 F
- Autres produits de gestion courante	70 000, 00 F
- Atténuation de charges	110 000, 00 F
	4 371 640, 00 F

COUVERTURE-ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

SERIP s.a.r.l.

Jacques Della-Patrona

DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUVERTURE D'ANGERS

ATELIER : 10, rue des Malbouches - 51200 EPERNAY

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue d'Enghien
B.P. 10

51530 Saint-Martin d'Ablois
Tél. 03 26 59 95 88 - Fax : 03 26 59 99 82

LAURENCE
Coiffure

SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Dépenses d'Équipement	353 241, 00 F
- Remboursement d'emprunts	466 959, 00 F
	820 200, 00 F

RECETTES :

- Compensation T.V.A.	104 497, 00 F
- Autofinancement	715 703, 00 F
	820 200, 00 F

Vente - Achats - Réparation

**GARAGE
CARROSSERIE**

Jacques FOUJU

Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 93 41
03 26 59 94 13

Guy

CHARPENTIER

**CHAUFFAGE
ELECTRICITE GENERALE**

03 26 59 93 92

79, rue Julien Ducos
St-MARTIN - D'ABLOIS

ASSURANCES JACQUET

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...



6, avenue Paul Chandon
B.P. 107 - 51204 ÉPERNAY Cedex
TÉL. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 51 61 95

5, rue Jules Blondeau-B.P. 14
51160 AÏ-CHAMPAGNE
TÉL. 03 26 55 17 00 - FAX : 03 26 54 35 87

N'hésitez pas à demander nos tarifs

Saint-Martin d'Ablois...

pendant la Révolution

INTRODUCTION

Enfant de Saint-Martin-d'Ablois, auteur d'un certain nombre déjà de monographies historiques locales, il ne pouvait que me tenter de faire connaître l'état d'âme des habitants de la commune d'Ablois, pendant la période révolutionnaire; n'était-ce pas d'ailleurs une bourgade importante, puisqu'elle était devenue chef-lieu de canton et Justice de paix ?

Malgré la fièvre qui s'empara de bien des esprits, lors de la tempête révolutionnaire, il faut dire à la louange de la population, que la modération prédomina chez elle; il y eut sans doute quelques incidents outranciers, mais qui furent des plus isolés et ne tournèrent toutefois pas au tragique; quelques mascarades enfin purent prêter à rire, à pleurer jamais.

En un mot, faire l'historique de la commune d'Ablois au moment de la Révolution, m'a paru devoir intéresser les générations qui ont succédé, sinon les descendants eux-mêmes de ceux qui jouèrent un rôle à cette époque et dont on peut retrouver les noms aujourd'hui.

Ablois fut-il jamais aussi mouvementé qu'alors ? Je ne le pense pas, on peut suivre à ce moment bien des phases curieuses où il y a peut-être plus de place encore faite à la crainte qu'à la sincérité, parce que l'on redoute certaine minorité.

Bref, nombre de faits se produisirent, qui me permettent d'écrire une histoire variée et assez étendue d'Ablois, pendant la période qui va de 1790 à 1795.

Ce me sera en même temps l'occasion de parler du dernier seigneur d'Ablois, au moment où éclata la Révolution, car il y joua un rôle point banal avec sa prétendue panacée financière. Il avait nom d'Ablois de Potin de Vauvineux.

Par ce nouveau travail, j'ai entendu satisfaire une fois de plus à mon ambition légitime, celle d'arracher à l'oubli ce qu'ont fait et pensé nos pères, persuadé en outre intéresser à leurs faits et gestes ceux qui sont venus à la suite.

Bien connaître le passé de son pays n'offre pas seulement de l'attrait, mais doit même l'en faire aimer mieux, parce qu'en plus de l'amour du sol natal, il s'y mêle de la fierté.

A. B.

I

La première participation de la commune aux actes de la Révolution, fut, comme acquisition de biens nationaux, à savoir 300 arpents de bois sur l'étendue du territoire de la commune. Ces bois provenaient notamment du clergé, car ils appartenaient ci-devant à l'abbaye d'Avenay, couvent de femmes qui eut sa célébrité.

C'est ce qui fut adopté par une délibération du 19 juin 1790, sur la proposition du Procureur de la commune, du nom de Moreau, déclarant que le décret du 14 mai, même année, concernant la vente des biens nationaux, présentait une grande facilité pour faire cette acquisition. Il fut arrêté, à l'unanimité, qu'il serait fait acquisition des biens dénommés ci-dessus.

La forme des délibérations d'alors ne peut manquer d'intéresser; celle qui nous occupe débute ainsi :

« cejour d'hui 19 mai 1790, l'assemblée générale

des Maire, Officiers municipaux, Procureur de la commune et notables de la communauté de Saint-Martin-d'Ablois, assemblés en l'*Hôtel de Ville* dudit lieu, etc.»

La fameuse Fête de la Fédération des Départements, à Paris, comme une traînée de poudre, avait embrasé tous les esprits, qui subissaient une heureuse et vaste poussée de concorde. Hélas! que n'eût-elle de lendemain! Une louable attention du comte de Vauvineux l'avait fait inviter chez lui les députés d'Ablois pour ladite Fédération. Lecture de sa lettre avait d'ailleurs été faite au Conseil assemblé, le 4 juillet 1790.

La commune d'Ablois voulut avoir une fête particulière, car par délibération du 13 juillet, elle décida qu'un Autel de la Patrie serait érigé et placé sur la route qui fait face à la grille du château. Il fut fait invitation au curé de venir y célébrer la messe, ce à quoi il se refusa, en prétextant qu'il ne pouvait

dire la messe hors de l'Eglise. On passa outre et on s'adressa à un autre prêtre appelé Guérin, du diocèse de Soissons, qui ne fit nulle difficulté d'accepter.

Il y eut, à cette époque, une importante affaire de complot de Saint-Priest, de Maillebois et de Bonne de Savardin, ce dernier qui venait de s'évader des prisons de l'Abbaye où il était détenu. Aujourd'hui on dirait complot contre la sûreté de l'Etat. M. de Saint-Priest était ministre et secrétaire d'Etat, de Maillebois, lieutenant-général des armées, Bonne de Savardin, officier de cavalerie. Un quatrième personnage, l'abbé de Barmond, député de Paris, fut compromis dans cette affaire, et arrêté à Châlons, en même temps que Bonne de Savardin, qu'il emmenait dans sa propre voiture, et qui entendait gagner la frontière. Ils étaient poursuivis depuis Paris par un aide de camp du marquis de La Fayette. Des ordres furent donnés pour que ces prisonniers soient conduits à Paris par la garde nationale. On s'explique mal un pareil déploiement de forces, pour si peu de prisonniers, et l'imposante motion de l'Assemblée nationale chargeant « son Président d'écrire aux officiers municipaux et gardes nationales de Châlons-sur-Marne, Bourgoin et Lyon, au commandant général de la garde nationale parisienne, pour leur témoigner la satisfaction de l'Assemblée sur les preuves du zèle et du patriotisme qu'ils ont respectivement donné.»

Tout ce qui précède est pour témoigner de la répercussion que cet événement eut sur Ablois lui-même. Effectivement un détachement de la garde nationale de cette commune alla prêter main-forte au détachement de la garde nationale de Châlons, et il s'en suivit que le commandant de ce dernier délivra un certificat comme quoi il reconnaissait que le détachement de la garde nationale d'Ablois, commandé par MM. Lecoq et Vol, avait bien prêté secours pour la garde des prisonniers abbé de Barmond et Bonne de Savarin.

Ce certificat était signé : Ch. de Montbayen.

Ce de Montbayen avait-il des rapports étroits avec la Seigneurie de Montbayen, dépendance d'Ablois ?

II

Prestaion de serment ecclésiastique — Service solennel en l'honneur de Mirabeau — Nomination d'un curé assermenté.

— Les ornements de l'église abbatiale de Charmoye transportés à l'église paroissiale d'Ablois.

Beaucoup, au moment de la Révolution, jetèrent la pierre aux prêtres assermentés. S'ensuivit-il que tous ceux qui y souscrivirent, fussent de mauvais prêtres? Je ne le crois pas. Ainsi à Ablois, le vicaire du nom de Lebrun, qui devait en être le curé quelques mois après, ne paraît jamais avoir démérité, en tant que ministre sacerdotal; il prêta serment, le 23 janvier 1791, à l'issue de la messe paroissiale, et ont signé à l'acte : Lebrun, Mignon, Goutorbe, Geoffroy.

Le 2 juin suivant, M. Lebrun était élu à la cure d'Ablois. Voici l'acte qui le consacre : « Cejour'hui 2 juin, M. Lebrun, vicaire d'Ablois, est déclaré à la cure dudit lieu par le suffrage de MM. les Electeurs du district d'Epernay, en date du 25 mars 1791. Après lecture faite du visa à lui donner, le 24 mai dernier, par M. Diot, évêque métropolitain du diocèse de Reims, le sieur Lebrun sera admis à prêter son serment comme fonctionnaire public et reconnu incontinent pour le légitime curé de notre paroisse, avec inhibition à tous les citoyens d'en reconnaître d'autre et avons arrêté qu'il sera enjoint à la garde nationale d'assister à la réception, que MM. du Conseil général seront invités à se rendre à la maison commune le 5 juin prochain, à l'heure de 8 du matin, pour se rendre à l'église et être présent au serment de M. Lebrun...»

Voilà bien le langage et le style ampoulé de l'époque, auquel nous nous faisons difficilement de nos jours, quand nous le comparons à ce style si pur, si clair, si harmonieux de ces écrivains qui ont noms Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, de Beaumarchais et tant d'autres encore. Il faut y voir évidemment le résultat des emphatiques vertus à la romaine qu'on s'évertuait à inculquer jusque dans les prénoms donnés aux enfants. Nous étions, en effet, aux beaux jours des Gracchus, des Scévola et des Marius.

Le 22 avril 1791, le Conseil général de la Commune assemblé, il est dit : « M. le Procureur de la commune a conclu à la décoration de l'Eglise, indiquant pour la décorer d'une manière peu dispendieuse, d'acquérir l'ornement intérieur de l'Eglise abbatiale de Charmoye, qui pourrait s'adapter à peu de frais et sans perte à celle d'Ablois, d'après les mesures prises de l'une et l'autre église par M. Cordier, homme de l'art. Il a dit avoir recueilli les vœux des habitants d'Ablois pour la décoration de l'Eglise.»

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Maiëva COUSIN 9 Janvier 1999	de Bernard COUSIN et de Marie-Line BERTHO 3, Avenue de Paris
Julie FOURNIER 31 Janvier 1999	de Jacques FOURNIER et de Valérie MORCEL 4, rue Julien Ducos
Maxence DUMOULIN 2 Février 1999	de Christophe DUMOULIN et de Emeline MOY 22, rue des Meulières
Laura PHILIPPE 7 Février 1999	de Francis PHILIPPE et de Valérie BALLOIR 70, rue Julien Ducos
Edouard ELLNER 31 mars 1999	de Frédéric ELLNER et de Patricia SOUVERAIN Route de Montbayen
Melvin MANCEAUX 1er AVRIL 1999	de Richard MANCEAUX et de Laëtitia MORCEAU 6, rue du Pont Monnayé
Aurélien STENNIER 20 Avril 1999	de Yannick STENNIER et de Angélique RENAUDIN Pavillon Grand'Fosse
Charles BOUDREY 21 Mai 1999	de Patrick BOUDREY et de Martine FOURNIER 13, rue des Rochettes
Margaux GASPARD 13 Juin 1999	de Mickaël GASPARD et de Sandra LAJUNCOMME 82, rue Julien Ducos
Antoine KUMRIC 28 Juin 1999	de Davor KUMRIC et de Marika MORCEAU 7, rue des Sources
Angélique BOYER 10 septembre 1999	de Pascal BOYER et de Marie-Christine GADRET Route de Montbayen
Lauryne LEFEBVRE 11 Septembre 1999	de Christophe LEFEBVRE et de Laurence CEZ 1, rue du Moulin Bleu
Aimé PLANÇON 15 Octobre 1999	de Philippe PLANÇON et de Thérèse SAUVAGE 16, rue du Tortillard
SOYEUX Isaline 6 Novembre 1999	de Jean-Pierre SOYEUX et de Véronique VERSTRATE 26, rue Marcel Soyeux
THOUVENIN Audrey 9 Décembre 1999	de Joël THOUVENIN et de Frédérique SODOYER 23, rue Violaine

MARIAGES

Philippe PLANÇON et Thérèse SAUVAGE, le 3 Juillet 1999

Ludovic PERSON et Delphine LHUILLIER, le 3 Juillet 1999

Laurent MARC et Lydie DELLA PATRONA, le 24 Juillet 1999

Bernard FOURREAU et Claudine COLLET, le 30 Octobre 1999

Pascal LESAGE et Bénédicte TORDEUX, le 13 Novembre 1999

Christian MOREL et Marie-Noëlle DOUDARD, le 11 Décembre 1999

DÉCÈS

M. Robert PRUNIER, le 24 Janvier 1999 (Transcription)
 Mme Andrée LEJEUNE, veuve VANDENBERG, le 31 Janvier 1999 (Transcription)
 Mme Lucie MAUDHUY, veuve NEVE, le 20 Février 1999 (Transcription)
 Mme Fernade RAMILLON, veuve MALETTE, le 17 Mars 1999
 Mme Yvonne THERON, veuve LEBRUN, le 29 Mars 1999 (Transcription)
 Mme Lucie LEBLOND, veuve CAUVILLE, le 16 Avril 1999 (Transcription)
 Mme Henriette LEDUC, veuve LE FUR, le 26 Avril 1999 (Transcription)
 Mme Marguerite FER, veuve RIGOT, le 15 Mai 1999 (Transcription)
 Mme Marie TRUYEN, veuve HUYS, le 4 Juin 1999 (Transcription)
 M. Maurice GIVERNAUD, le 8 Juin 1999 (Transcription)
 Mme Blanche GRANGEON, veuve VOLANT, le 11 Juillet 1999
 Mme Liliane HENRY, épouse CARRE, le 19 Juillet 1999 (Transcription)
 Mme Simonne RENAUD, veuve GUERNUT, le 5 Août 1999 (Transcription)
 M. Jean-Paul LEROY, le 11 Août 1999, (Transcription)
 M. Pierre CHARLEMAGNE, le 17 Septembre 1999
 M. Fernad JOLY, le 13 Octobre 1999 (Transcription)
 M. Sébastien MOMENCEAU, le 14 Novembre 1999
 Melle Angélique MILLET, le 11 Décembre 1999 (Transcription)
 M. Claude GARDA, le 24 Décembre 1999 (Transcription)

Au revoir, Angélique !

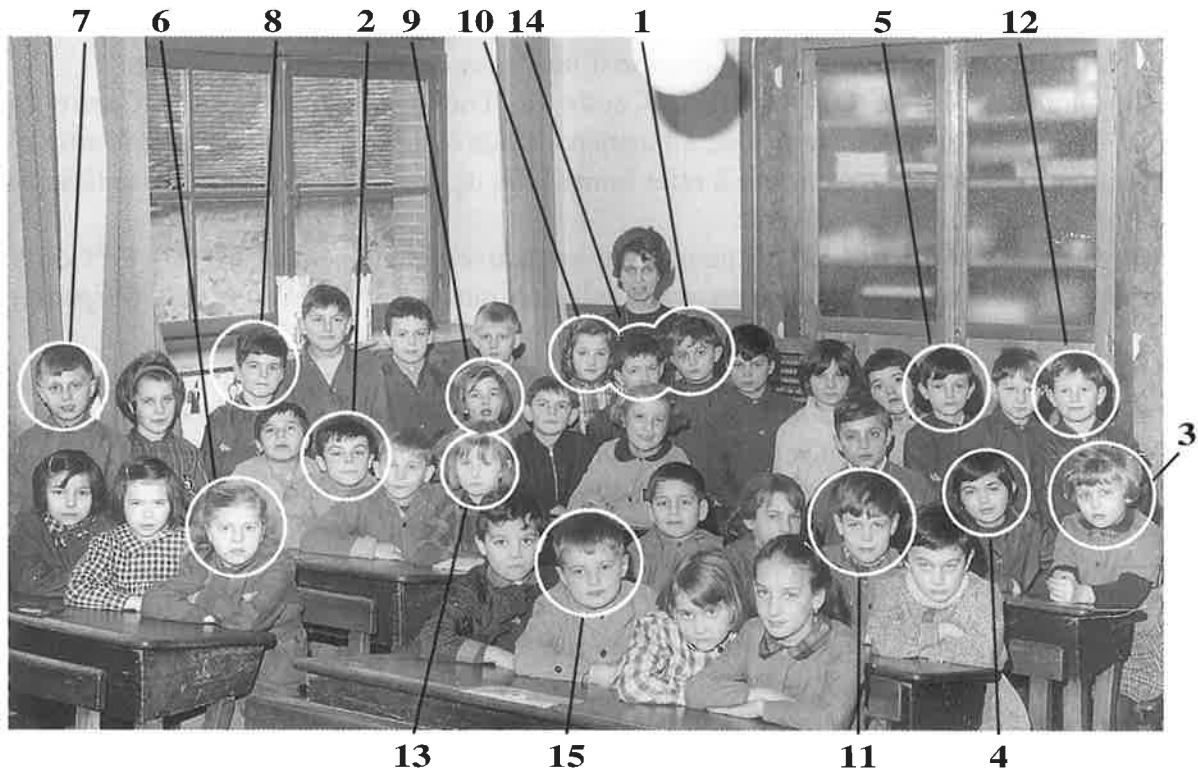


Venue au printemps dernier, renforcer l'effectif du personnel de la cantine-garderie pendant midi, Angélique assurait depuis la rentrée de Septembre le remplacement d'un agent. Dernièrement, elle aidait également les enseignants à l'école maternelle.

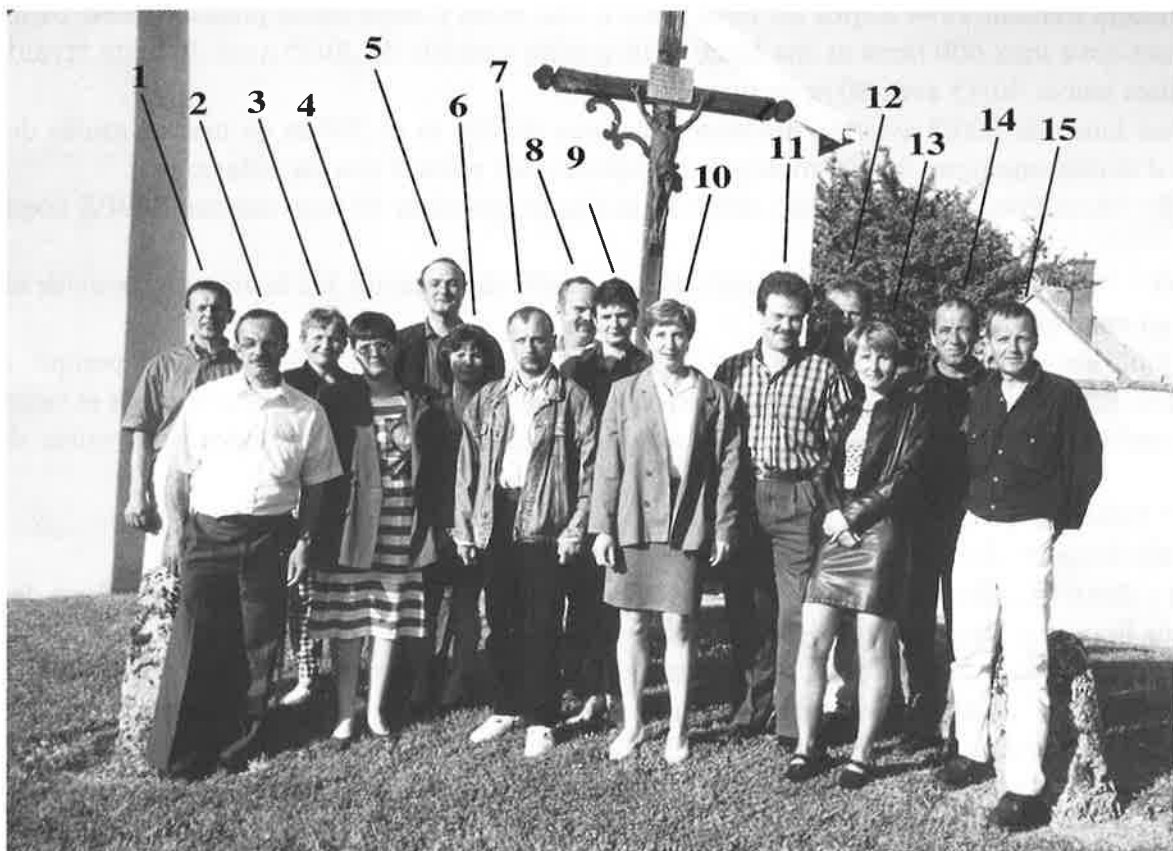
Débordante de vie, prévenante, aimant les enfants comme il faut les aimer, elle effectuait son travail avec cœur, enthousiasme et fierté. Je l'ai rencontrée pour la dernière fois le samedi 4 Décembre. En compagnie de Sandrine, Angélique était venue me demander un peu d'argent communal pour décorer la cantine à l'occasion des fêtes de fin d'année. Au cours de cette entrevue, nous avons décidé l'organisation d'un goûter de Noël. Ce goûter programmé le 14 Décembre ne devait pas avoir lieu. En fin d'après-midi, le 11 Décembre, par un temps exécrable, presque à l'entrée de son village, le sort en a décidé autrement.

J. B.

Avis de recherche...



1 : Eric BONNARD - 2 : Alain LEDOUX - 3 : Nathalie BONNARD
 4 : Patricia CEZ - 5 : Rémy HATAT - 6 : Marie-José REGNAULT - 7 : Alain REGNAULT
 8 : Pascal LELEU - 9 : Sylvie BACART - 10 : Sylvie SOYEUX - 11 : Sylvain DROMARD
 12 : Philippe CARRÉ - 13 : Corinne JAMART - 14 : Fabrice MESLAT - 15 : Denis CEZ



Quelques années plus tard...

Le corps des Sapeurs Pompiers de Saint-Martin d'Ablois

Pour tout type de sinistre, notre Commune est défendue en premier appel par le Centre de Secours Principal d'Épernay. Cependant, Saint-Martin d'Ablois dispose d'un Centre de Première Intervention.

Suite à un appel par le 18, le CTA CODIS (Centre de Traitement de l'Alerte - Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) situé à Fagnières n'activera le seul CPI de Saint-Martin d'Ablois que sur les interventions présentant un caractère à effet limité : feu de cheminée, feu de broussailles, cave inondée, arbre couché sur la route, nids d'insectes etc...

Dans tous les autres cas, c'est le CSP d'Épernay qui est activé simultanément avec le CPI de Saint-Martin d'Ablois sauf pour les secours à victime où ne seront sollicités que le SAMU et/ou le CSP d'Épernay.

Les personnels du CPI :

Chef de corps : Adjt Daniel NIVOIS - le Sourdon — Sergt : Jacky NICLET - Le Sourdon

Capl : Olivier VOISIN - Le Sourdon (Serv. National aux marins-pompiers de Marseille)

SP1 Richard BRISMONTIER - rue des Garennes (Serv. National aux pompiers de Paris)

SP1 Philippe COZE - les Meulières — SP1 Alain ROUILLON - Le Sourdon

SP1 Frédéric SAURON - rue des Meulières — SP2 Pascal SENAN - Le Sourdon

SP1 Rémy STRINGONE - rue J. Ducos

Stagiaires : Christophe LEBEAU - Le Sourdon — Christophe NOEL - Le Sourdon

Patrick RICHARD - Le Sourdon

Dix titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours.

Huit titulaires du certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe.

Un titulaire du certificat de formation aux activités de premiers secours routier.

Les Matériels :

- Un VPI " Véhicule de Première Intervention"

Châssis Masters Renault 1994 acquis en 1998 armé d'une moto pompe basse pression débit 24 m³ pression maxi 5/6 bars cuve inox 600 litres et une lance POK à débit variable de 20/25 avec 36 m de tuyaux.

- Deux petites lances 40/45 avec 80 m de tuyaux de 45.

• Une grosse lance de 60/65 avec un dévidoir sur roues de 200 m et 200 m de tuyaux roulés de 65 soit la possibilité d'établir une ligne de 400 m depuis n'importe quel point d'eau du village.

- Une MPR : Moto Pompe remorquable; débit 45 m³/heure pression 10 bars marque SIDES acquise en juin 1990.

• Deux ARI : Appareils Respiratoires Isolants avec bouteille de capacité 1/2 heure pour pouvoir effectuer un sauvetage en atmosphère irrespirable.

• Un ensemble de petits matériels pour feu de cheminée: deux battes à feu, un seau pompe, extincteurs poudre, CO₂, eau pulvérisée, projecteurs d'éclairage portables, un projecteur fixe sur mât et orientable, une échelle à coulisse de huit mètres, un harnais de sauvetage et différents cordages, une valise de premiers secours.

- Un VTU " Véhicule Tous Usages"

Châssis trafic Renault surélevé de 1984 acquis en 1986.

Armement : deux trirflashs de signalisation et cônes de signalisation. Une échelle à coulisse de 5 m. Une MPE (Moto Pompe d'Épuisement) débit 30 m³/heure avec 25 m de tuyaux de 40. Un pulvérisateur pour insecticide. Trois tenues de protection contre les frelons. Une tronçonneuse à moteur thermique. Extincteurs divers. Une perche d'isolation pour câble électrique moyenne tension. Un coupe boulon. Une clé de barrage. Un tire-fort T532 levage 3200 Kg. Câbles, élingues et manilles. Deux paires de cuissardes. Balais de cantonnier, pelles et raclettes. Un petit aspirateur à eau électrique. Une remorque pour matériel de force. Une trousse de premiers secours.

La remise de matériel est située avenue Destrez à la Foulerie mais ne permet d'abriter qu'un seul véhicule. Un projet de construction est à l'étude pour y remédier.

Interventions 1999 (avant la tempête du 26 décembre) :

- 3 feux de cheminées
- 1 feu poêle à fuel
- 1 feu d'habitation important
- 1 dégât des eaux
- 1 tronçonnage d'arbres tombés sur la chaussée ou dangereux
- 4 accidents véhicules particuliers
- 10 sorties pour la destruction de 12 nids d'insectes
- 7 sorties diverses
 - 1 enlèvement de cadavre de chevreuil
 - 1 sortie pour chien errant
 - 1 sortie pour ascenseur bloqué
 - 1 fuite sur canalisation d'eau
 - 1 odeur de gaz
 - 1 débouchage canalisation EP obstruée
 - 1 recherche de personne
 soit au total : 28 interventions.



Nos trois stagiaires :

Christophe NOËL - Patrick RICHARD

Christophe LEBEAU

D. NIVOIS



 **POINT.P**

**Matériaux de Construction
EPERNAY**

**MAGASIN EXPO
CARRELAGE
SANITAIRE
MENUISERIE**

51530 MAGENTA

(Route de Reims) 63, Av. A.A. Thévenet

TÉL. 03 26 55 56 30

*Location de
Matériel*

- MATERIAUX
- ISOLATION
- CARRELAGE
- SANITAIRE
- PLASTIQUES
- PEINTURE
- OUTILLAGE
- QUINCAILLERIE
- DALLAGES
- MENUISERIES
- CLOTURES

LA VIE



GALETTE DES ROIS
du
Club de FOOTBALL



JOURNÉE
des
ANCIENS



LE Club
LOISIRS ET AMITIÉS
PRÊT OUR
UNE BALLADE

LOCALE

KERMESSE



des
ECOLES

11 NOVEMBRE :
LE MESSAGE DU MINISTRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
LU PAR LES ENFANTS





LE CAPORAL-CHEF
JEAN-PIERRE GENIN
EN RETRAITE...
du Corps des
SAPEURS-POMPIERS

Nos équipes
de Football
ET LEURS DIRIGEANTS



SAISON - 1999 — 2000





Bar-Restaurant — Cuisine soignée

AUBERGE DU SOURDON

Sandrine et Patrick LECLERE

Pensez à notre service " Plat à emporter "

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS — Tél. : 03 26 59 90 22

Ouvert tous les mdis
du Mardi au Dimanche
et le
SAMEDI SOIR



" Le Saint-Martin "

ANNE et JEAN-MICHEL

Bar-Tabac-Loto-PMU - Presse

63, rue Julien Ducos
51530 Saint-Martin d'Ablois

☎ 03 26 59 90 55

Métallerie Michel Sauron

14, rue des Meulières - Saint-Martin d'Ablois



RENAULT

Garage H. SOUVERAIN

Agent RENAULT

Vente Véhicules Neufs et Occasions - Réparations Toutes Marques

Matériel Viticole - Agricole

Espaces verts

27, Avenue de Paris - SAINT-MARTIN D'ABLOIS Tél. 03 26 59 96 18

c
o
n
f
i
s
e
r
i
e

Boulangerie - Pâtisserie

D. Rioblanc

15, Place Général de Gaulle
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

g
l
a
c
e
s

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

PATRICE PLUVINET

- NEUF - RENOVATION - PROTECTION
- ISOLATION - CHAUFFAGE - FAUX-PLAFONDS
- AGENCEMENT MAGASIN : Eclairage, enseigne, etc...

21, rue des Rochettes - 51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS - Tél. : 03 26 59 94 26

CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT *LAURÉATS 1999*

Maison avec grand jardin visible de la rue :

1er Prix :
Mme et M. GUÉDRAT
2ème Prix :
Mme et M. Roger ISAAC

Maison avec petit jardin visible de la rue :

1er Prix ex aequo :
Mme et M. Denis MALBRANQUE
Mme et M. Jacky LEFEVRE

Maison avec balcon ou terrasse :

1er Prix :
Mme et M. Gérard SAURON
2ème Prix ex aequo :
Mme et M. Marcel FOUJU
Mme et M. Roger BARAT
Mme et M. Fabrice JACQUEMIN

Maison avec fenêtres, murs fleuris ou décor installé sur la voie publique :

1er Prix :
Mme et M. Yves CEZ
2ème Prix ex aequo :
Mme et M. Fabrice THIBAUT
Mme Guy LEDOUX
3ème Prix :
Mme Micheline REGNAULT

Prix d'encouragement au fleurissement : M. Jacky REGNAULT



les lauréats 1998

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumées...

Séance du 29 janvier 1999

Projet de construction d'un Groupe Scolaire primaire : Choix du Maître d'Oeuvre.

Après avoir pris connaissance des pièces administratives puis des dossiers de présentation, la Commission d'examen des candidatures des maîtres d'œuvre a procédé à une sélection répondant particulièrement aux critères relatifs aux réalisations en rapport avec l'objet de la consultation.

Suite à la sélection, la commission a retenu le cabinet d'architecture D. Philizot et G. Batalla. Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission d'examen des candidatures.

Désignation d'un représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte des Communes de premier appel (SYMCOPA : caserne des pompiers d'Epernay).

Délégué titulaire : Jackie BARROIS - Délégué suppléant : Michel HATAT.

Projet de lotissement, rue des Lambourgs.

Suite à la délibération du 31 Juillet 1998 et à l'étude préliminaire effectuée par les services de la D.D.E. le Conseil Municipal autorise le dépôt du dossier de demande d'autorisation de lotissement sous les réserves ci-après :

- tous les frais relatifs aux extensions ou aménagement des réseaux nécessaires à la viabilité et à la sécurité incendie seront à la charge du lotisseur.
- un règlement intérieur devra être soumis au Conseil Municipal.
- création de deux places de parking par pavillon.

Séance du 5 Mars 1999

Construction d'un Groupe Scolaire Primaire.

Après avoir entendu l'exposé et les commentaires de Monsieur G. Batalla, le Conseil Municipal adopte le plan des diverses salles et espaces verts.

Implantation d'un relais radio téléphonique dans l'entreprise du terrain situé chemin de la Forêt, section D, n° 34 lieudit " le Dessus des Bricolles ".

Suite aux renseignements recueillis auprès des services de la D.D.E., il ressort que cette construction ne présente aucun risque particulier.

De ce fait, et compte tenu des difficultés rencontrées lors des communications radio téléphoniques sur le territoire de la commune, ce projet est adopté.

Projet culturel touristique.

Monsieur le Maire commente le dossier de présentation aux communes, du projet culturel et touristique proposé à l'initiative de la commune d'Oeuilly. Après avoir rappelé que ledit projet s'articule autour de l'enfant et de l'adolescent, Monsieur le Maire énumère et explique les principales activités proposées :

Spectacle sur l'histoire de la vallée

Lectorium : école du théâtre

Ecole de clowns

Ateliers : décorations, costumes

Roulotte :	sillonne la vallée et offre des spectacles sur la place des villages
Péniche : amarrée à Reuil :	atelier de poterie et scène pour spectacles
Grange :	musée des outils et métiers d'antan
Hémicycle :	lieu de spectacle à ciel ouvert

Chacune de ces activités (sauf la Péniche, bien sûr) pourra être accueillie ou exercée sur le territoire de la commune de Saint-Martin d'Ablois. Pour l'année 1999, la cotisation communale est fixée à 20 francs par habitant, étant entendu que les recettes couvriraient environ ce montant.

A la majorité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

Forêt communale : Administration par l'O.N.F.

Suite à une demande formulée par un membre du Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise que la forêt communale est régie par l'article L. 111.1 du Code Forestier qui stipule « sont soumis au régime forestier et administrés conformément aux dispositions du présent livre les bois et les forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux départements, aux communes... »

De ce fait, la forêt communale est soumise de droit au régime forestier et la commune ne peut donc déssaisir l'O.N.F. de cette gestion.

Avenant au traité pour l'exploitation par affermage du service de distribution publique d'eau potable.

L'évolution des attentes des consommateurs, constatée dans de nombreuses enquêtes, conduit à adapter les dispositions contractuelles pour améliorer certains aspects du service proposé au client.

La commune demande donc à la Société des Eaux de la Ville d'Epernay de mettre en œuvre une démarche systématique de qualité du service, poursuivant en particulier les objectifs suivants :

- simplification des démarches à la charge des clients (souscription d'abonnements par téléphone, mensualisation des paiements, unification des frais liés à l'abonnement sous forme d'un forfait d'accès au service
- meilleure information des consommateurs, notamment sur les prix, qui doivent être connus avant le début de la période de consommation
- passage à un seul relevé du compteur par an.

Séance du 2 Avril 1999

Impôts locaux

Compte tenu des différents programmes d'investissement prévus en 1999 et de la diminution des recettes fiscales dues à la réduction d'activité de la laiterie, (en 1996) et afin de continuer et d'améliorer le service rendu, Monsieur le Maire propose d'appliquer un coefficient de majoration uniforme de 1,039424 à l'ensemble des quatre taxes.

Le Conseil Municipal à la majorité (14 voix pour, 1 abstention) adopte cette proposition qui permettra d'obtenir les produits suivants :

Taxe d'habitation :	924 960 francs (taux 14,47)
Foncier bâti :	978 530 francs (taux 25,39)
Foncier non bâti :	213 276 francs (taux 25,39)
Taxe professionnelle :	452 910 francs (taux 9,74)

Budget primitif principal 1999.

Les différents chapitres figurent pages 3 et 4.

Budget primitif 1999 : Assainissement et Eau Potable :

Section d'exploitation : équilibrée à 569 612 francs dont 139 798 francs d'autofinancement complémentaire de la section d'investissement. Section d'investissement équilibrée à 265 460 francs.

Demande de subvention pour une classe nature.

Une subvention de 5 000 francs sera versée à la Coopérative Scolaire pour l'organisation de la classe nature au lac du Der.

Foire gastronomique et artisanale au Parc du Sourdon en Juin 1999.

Une subvention de 3 500 francs est accordée au Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien à l'occasion de la Fête du Parc du Sourdon.

Demande d'autorisation du lotissement " Les Reguins "

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différents entretiens avec le promoteur, il avait été prévu que les premiers habitants du lotissement des Reguins arriveraient pour la rentrée scolaire 2000-2001, soit en Septembre 2001. Mais compte tenu que la demande de subvention concernant la construction du groupe scolaire primaire n'a pu être retenue par le Conseil Général pour l'exercice 1999, il est prudent de différer l'examen de la demande de lotissement.

Par ailleurs, les mesures de sécurité incendie proposées devront être définies en accord avec les services intéressés.

Extension du cimetière et construction d'un colombarium.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la demande de subvention présentée dans le cadre de la dotation globale d'équipement au titre de l'année 1999 n'a pas reçu une suite favorable. Cependant, ce dossier sera réexaminé fin Novembre 1999 ou au plus tard au titre de la D.G.E. de l'année 2000.

Suite à un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet, il ressort que les travaux ne peuvent être commencés avant l'arrêté de subvention. Monsieur le Maire indique que le nombre moyen de décès par an au cours des dernières années permet de retarder les travaux d'extension. Par contre, le risque existe en cas de décès dûs à une catastrophe, accident de transport en commun...

Par ailleurs, l'octroi de la subvention est indispensable pour la commune, vu la fermeture récente de la laiterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à l'exécution des travaux prévus initialement pendant l'été 1999 et d'attendre le prochain examen du dossier par les services préfectoraux.

Institution d'une taxe locale d'équipement.

A dater de ce jour, il est institué une taxe locale d'équipement de 1% pour les futures constructions.

Syndicat d'Electrification de la Région de Montmort.

En raison de la situation financière du Syndicat, une commission pour l'examen des comptes a été instituée lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 27 janvier 1999. Par ailleurs de nombreuses irrégularités de fonctionnement ont été relevées. Aussi, compte tenu de la mauvaise gestion de ce Syndicat, Monsieur le Maire est autorisé à demander le retrait de Saint-Martin d'Ablois dudit Syndicat, voire la dissolution.

Si nécessaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une plainte contre X, au nom de la commune, contre le Syndicat d'Electrification de la Région de Montmort pour irrégularités dans la gestion et non respect des textes réglementaires (il ne s'agit pas de détournement de fonds).

Eclairage public : contrat d'entretien.

Le Syndicat d'Electricité de la Région de Montmort ne gérant plus l'entretien de l'éclairage public, il est décidé de retenir l'offre présentée par l'entreprise Michel ANQUET - 51130 GIONGES.

Cantine Garderie : révision des tarifs.

Les tarifs suivants seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 1999-2000 :

Cantine et garderie pendant midi : 26,50 francs

Garderie matin et/ou soir

Enfants fréquentant la cantine, l'heure : 4,50 francs

Enfants ne fréquentant pas la cantine, l'heure : 8,50 francs

Repas occasionnels : 33,00 francs

Parc du Sourdon : suppression du droit d'entrée.

Le droit d'entrée au Parc du Sourdon sera supprimé à compter du 7 Juin 1999. Compte tenu de la suppression de l'activité de régisseur, le locataire actuel du logement sis au Parc du Sourdon devra acquitter un loyer à compter du 1er Août 1999.

Lutte contre le bruit.

Monsieur le Maire fait part que de nombreux Ablutiens et notamment ceux qui résident dans les lotissements souhaitent une réglementation concernant le bruit et plus particulièrement, celui occasionné par les tondeuses à gazon à moteur thermique.

Aussi, Monsieur le Maire précise que les bruits gênants par leur intensité sont déjà réglementés par l'arrêté préfectoral du 25 Avril 1990.

Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30

- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Monsieur le Maire déclare qu'il ne souhaite pas pour l'instant renforcer ces mesures qui seront adressées prochainement à chaque foyer ablutien.

Séance du 30 Juin 1999***Compte administratif Principal 1998.***

Les différents chapitres figurent page 2.

Compte Administratif 1998 : Assainissement et Eau Potable.

Excédent général pour les deux sections : 390 542 francs.

Subvention au Centre Aéré.

Une subvention de 2 000 francs est accordée à l'A.F.R. pour l'organisation du Centre Aéré qui se déroulera du 5 au 23 Juillet 1999 dans les locaux de la cantine et de l'ancienne salle paroissiale.

Travaux d'Assainissement rue des Lambourgs.

Suite à l'accord de subvention notifié par les services de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le financement prévisionnel des travaux est ainsi arrêté :

Subvention :	214 000 francs
Prêt par l'Agence de Bassin 0% pendant 12 ans	95 000 francs
Autofinancement	294 000 francs

Séance du 17 Septembre 1999

Demande d'autorisation d'exercice de la profession de Taxi sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ladite demande.

Séance du 11 Octobre 1999

Collecte des ordures ménagères.

Suite à la dénonciation du contrat régissant le service de collecte de transport et de traitement des ordures ménagères par la Société Dectra, à compter du 1er Janvier 2000, il est décidé de lancer un appel d'offres.

Construction d'un Groupe Scolaire Primaire.

Suite à l'accord de subvention du Conseil Général, sur l'exercice 2000 et à l'extinction de la dette relative aux emprunts concernant la viabilité du lotissement de la Foulerie et de la Traversée du Sourdon, il est décidé de concrétiser le projet de construction d'un groupe scolaire primaire.

Attribution de subventions pour l'an 1999 :

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des parents d'Elèves :	
Classe de neige	18 700 F
à titre de fonctionnement	1 150 F
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	10 500 F
- Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	6 800 F
- Union sportive Saint-Martin-Vinay	5 000 F
- Club Loisirs et Amitiés	3 400 F
- Association Sports et Loisirs Ablutienne (ASLA)	2 850 F
- Tennis Club Ablutien	2 850 F
- Groupement de Développement Animation en Milieu Rural de Saint-Martin d'Ablois (G.D.A.M.R.)	2 000 F
- Coopératives scolaires	1 800 F
- Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien (C.F.A.A.) à titre de fonctionnement	1 750 F
- Association des Anciens Combattants	1 250 F

Demande de prospection sur la source au Parc du Sourdon.

Dans le cadre de recherches hydrogéologiques, le président du Club Spéléo de la Marne sollicite l'autorisation d'effectuer une prospection sur la source au Parc du Sourdon. Le Conseil Municipal, à la majorité, émet un accord de principe et autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable à condition que toutes les garanties et notamment celles relatives à la responsabilité de la commune soient clairement définies.

Changement de dénomination d'un chemin communal.

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que les services départementaux de lutte contre l'incendie ont attiré son attention sur les risques de confusion entre le chemin rural dit du Bois de l'Épée et le lotissement du Bois de l'Épée. Aussi, le Conseil Municipal décide de modifier la dénomination du chemin rural, qui devient désormais : chemin des Philipettes.

Demande d'autorisation de lotissement, avenue de Paris, au Sourdon.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de lotissement de 7 parcelles, avenue de Paris au Sourdon.

Après examen des plans et pièces annexes, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce projet sous réserve des observations qui pourront être émises par les services de la D.D.E. Par ailleurs les trottoirs devront être réalisés en enrobés, ou en béton désactivé et le règlement intérieur devra être soumis pour avis à l'assemblée communale.

Demande d'autorisation de lotissement " Les Reguins ".

Suite à la délibération n° 5959 et compte tenu de la décision positive concernant le dossier de construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose de réexaminer la demande de lotissement "Les Reguins". Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ladite demande, sous réserve du respect des dispositions ci-après :

- la proposition relative au dispositif de sécurité incendie devra être agréée par le S.D.I.S. et le libre accès en cas de sinistre devra être mentionné dans le règlement intérieur du lotissement.
- création d'une place d'où nécessité d'un redécoupage des parcelles d'au moins 500 m2.
- Règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal.
- L'arrivée des premiers occupants après le 28 Février 2001.

Travaux d'assainissement rue des Lambourgs.

Suite à l'ouverture des plis et après examen des pièces par les services de la D.D.E., le Conseil Municipal retient les offres et approuve les marchés de l'entreprise MTP : 536 006 francs TTC pour les travaux et l'entreprise S.N.A.B. 24 265 francs pour les essais de réception.

Collecte et élimination des déchets ménagers.

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres relative à la collecte et à l'élimination des déchets ménagers, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le prestataire le moins disant a été retenu. Il s'agit du District Urbain d'Épernay. Le montant annuel s'élève à 447 914,60 F TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Projet de jumelage.

Monsieur le Maire présente un projet de jumelage entre les communes d'Avessac et de Saint-Martin d'Ablois. Après avoir expliqué que ce projet de jumelage mûrissait depuis plusieurs années, Monsieur le Maire rappelle qu'une délégation du Conseil Municipal d'Avessac, dont notamment le premier magistrat, est venue à Saint-Martin d'Ablois le 11 décembre dernier afin de définir les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être réalisée.

Il ressort que dans un premier temps, un échange sur Internet pourrait avoir lieu entre les écoliers des deux communes et à plus ou moins long terme, une classe pourrait se déplacer. Pour la réussite de ce projet, il est évident que le corps enseignant, certaines ou toutes les associations devront apporter leur concours.

La signature de cet engagement serait l'occasion d'une manifestation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de suivre ce dossier.

Avis de recherche...



*Le Conseil Municipal
convie le 8 Mai 2000, au Défilé,
les personnes présentes sur cette photo prise en
1935*

Le Parler Champenois

Ressuer, Ressué, Ressuer (se) : Sécher, sec, se sécher.

Rétaler (se) : V. Tomber.

Reteller : V. Ramasser avec un rateau. Se dit d'un pied qui, en marchant, se déplace obliquement.

Retèllures : *N.F.* Ce qu'on ramasse en retellant.

Retenant : V. Parler en retenant. Se faire arracher les mots de la bouche.

Retirés : *N.M.* Provins de la vigne deux ans après l'assizelage.

Rétri : *adj.* Rétréci, ridé.

Rétriver, rétrivant : Avoir l'esprit de contradiction.

Retrousse : *N.F.* Opération qui consiste à couper le tour du Marc sur le pressoir pour le mettre dans le milieu. On dit de préférence : retroussé en cuvée et tailles en première et seconde tailles.

Rêtu : *adj.* Solide, trapu, d'une santé robuste.

Revenger (se) : V. Se venger ; il va se revenger!

Révérénd : *adj.* Même sens que rêtu. Pas révérend : en mauvaise santé.

Rez (au) : A l'extrême limite, au niveau.

Ringaut : *N.M.* Carnaquette, mauvaise viande.

Rizelle : *N.F.* Ridelle.

R'loge : *N.M.* Horloge.

Robin : *N.M.* Robinet, fontaine.

Roche : *N.F.* Ancienne blouse courte des vigneron.

Rocleux : *N.M.* Qui tousse. Syn. de pocleux.

Rogôme : *N.M.* Voix de rogôme, voix grave. Potion.

Roie : *N.F.* Travail défini de la vigne. Sillon (voir chanlatte).

Roque ou Rocle : Agonie. Etre au roque.

Roquille : *N.F.* Petit verre d'eau de vie.

Rouale : *N.M.* Sarcloir de vigneron.

Rouale : *N.M.* Sarcloir de vigneron.

Rouale (à) : à mâle. Un chat qui va à rouale.

Roulotte : *N.F.* Roue d'une charrue. Petite roue.

Rougerolle : *N.F.* Rougeole.

Rouiller : V. Verser, coucher, en parlant des récoltes.

Rouiller (se) : V. Se vautrer, se coucher sur quelque chose.

Rouale (à) : *N.M.* En abondance.

Roule (en) : Gros andin de foin.

Royer : *N.M.* Voisin d'un immeuble.

R'sin : *N.M.* Raisin.

R'tiau : *N.M.* Grand rateau à foin.

Ruinette : *N.F.* Taille généreuse pour tirer le maximum d'une vigne qu'on veut arracher.

S

Sabouler : V. Détériorer.

Saccage : *N.M.* Amas confus.

Sactée : *N.F.* Le contenu d'un sac ; pour sachée.

Sagoïn : *N.M.* Personne malpropre.

Saijon : *N.M.* Vieux seau à traire.

Saint-Georges : *N.M.* Carabe doré.

Salopied, Salopiaud : *N.M.* Personne malpropre.

Sangs : *N.M. au pluriel.* Avoir les sangs retournés. Avoir les nerfs plus forts que le sang. Avoir ses sangs placés dans une partie du corps.

Sarclé : *N.M.* Outil de vigneron (Montagne de Reims).

Sariette (en) : Mettre en sariette : de côté pour cadeaux.

Sau : *N.M.* Bondon en chêne. Peut-être Sceau?

Saute-bidet : saute-mouton.

Savoir : C'est à savoir : c'est douteux.

Sec ou Sèque : *adj.* pour sèche.

Secqueron : *N.M.* **Seccot** *N.M.* : Maigre, sec en parlant d'une personne.

Seille : *N.F.* Faucille.

Seiller, siller : V. Se servir d'une faucille.

Selle ou sellette : *N.F.* Banc pour traire.

Sénateur : *N.M.* Surnom donné aux boueurs d'Épernay.

Sente : *N.F.* Sentier qui sépare deux parcelles de vignes.

Sente ballée : *N.F.* Sentier communal de 1 mètre de largeur.

Serment : *N.M.* Sarment.

Serre : *N.F.* Pressée des raisins nécessaire pour en extraire une quantité donnée de moût.

Serviette : *N.F.* Tablier d'enfant.

Siau : *N.M.* Seau. Il pleut à siaux.

Siauttée : *N.F.* Le contenu d'un seau.

Sinet : *N.M.* Grenier.

Sné : *N.M.* Sené, Sanve.

Sœur : *N.F.* La sœur, petit mot d'amitié à une jeune fille.

Soin : *N.M.* Souci. Le dindon ou le bilot du père Malotet avait plus d'un soin dans la tête. Il est comme le bilot du père Malotet (Mareuil) : y ne dit rien, mais n'en pense pas moins.

Sonner en mort pour quelqu'un : Se dit en parlant d'une personne qui va hériter en raison d'un décès. On dit aussi : On ne sonne en mort que pour lui.

Sonrée ou Sanriée : *N.F.* Portée de pourceaux. Ensemble des enfants d'une famille.

Soquet : *N.M.* Petit monticule qui provoque une secousse à un véhicule. Par extension, la secousse.

Soquette : *N.F.* Mauvaise vigne.

Soulot : *N.M.* Ivrogne.

Soupe dorée : *N.F.* Tranche de pain trempée dans les œufs et frite dans la poêle.

Soutrait : *N.M.* Couche de paille isolant les récoltes du sol.

Souventes fois : Souvent, bien des fois.

à suivre...

“Un problème d'eau ? Que faire en cas d'urgence ?””

“Nos équipes techniques
sont en alerte 24 heures
sur 24, 7 jours sur 7.
En cas de manque d'eau ou de fuites,
un technicien se rend sur place
dans les 2 heures.”



eau

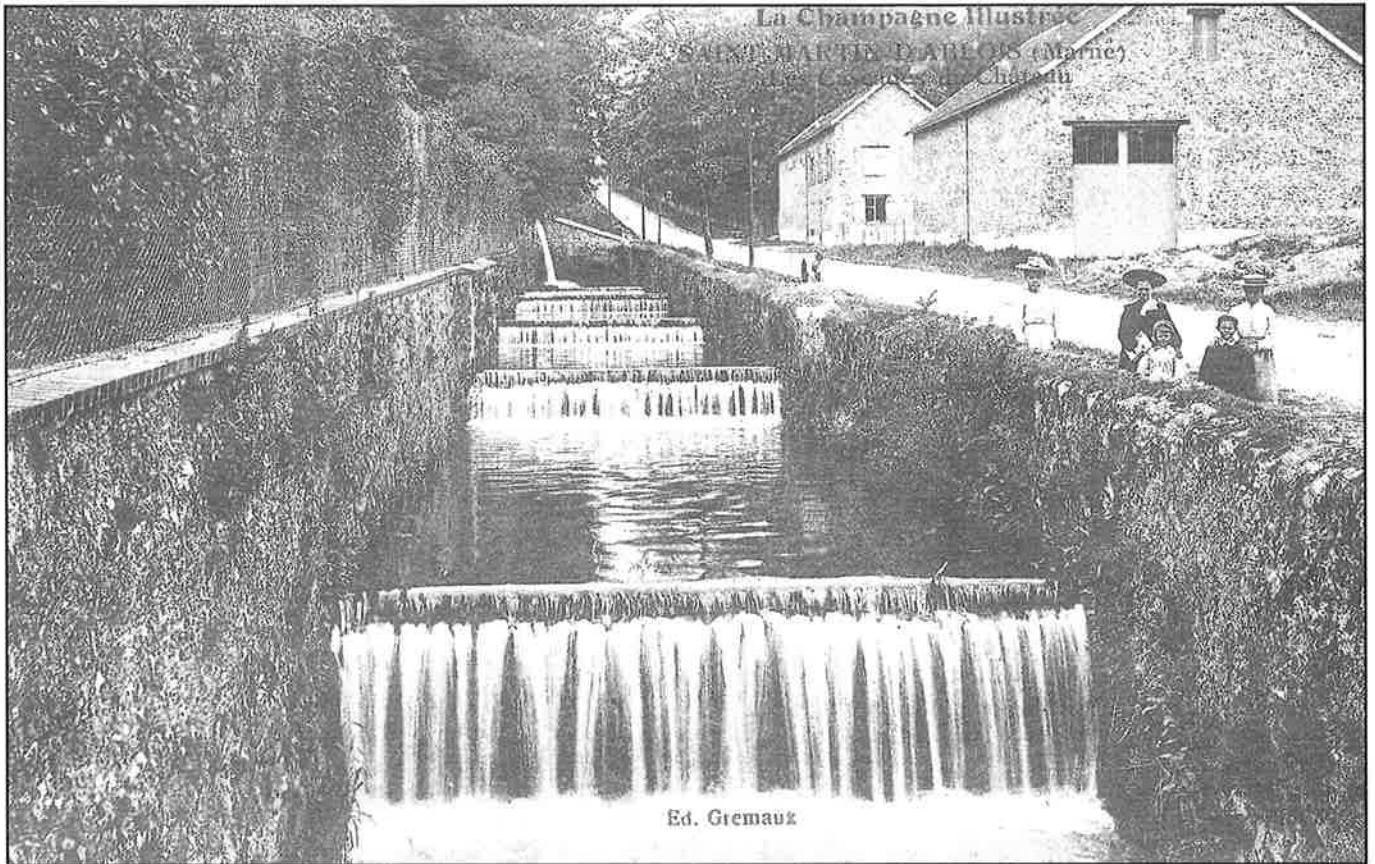
2, Avenue du Vercors - BP 1025
51318 EPERNAY CEDEX
Tél.: 03 26 51 17 77



Imprim'éclair - Epernay

Ce n'est pas qu'une impression...

6, rue Frédéric Plomb
tél. 03 26 59 50 70 - fax 03 26 55 14 91



Ed. Gremaux



Edit. Gremaux

LA CHAMPAGNE ILLUSTRÉE
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS - Cascade du Château